



Contestation d'une décision du Rectorat

Par **Cioran**, le **03/11/2020** à **16:31**

J'ai fait un recours gracieux le 18 septembre au rectorat de Guyane au sujet du refus de me payer l'indemnité de sujétion géographique (ISG).

N'ayant pas de réponse, je vais faire un recours contentieux au tribunal administratif.

Puis-je faire ce type de requête au contentieux sans prendre d'avocat ?

En vous remerciant pour votre attention, bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/11/2020** à **19:13**

Bonjour

Vous n'évoquez pas le motif du refus de vous accorder l'ISG ?

En attendant, je vous propose de la lecture

<http://guyane.tribunal-administratif.fr>

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-20323QE.htm>